



Communauté de Communes  
**Parthenay-Gâtine**

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PARTHENAY-GÂTINE

SEANCE DU 20 JUIN 2024 À 19H30

CCPG124a-2024

Nombre de Conseillers en exercice : 62  
Nombre de Conseillers présents : 36  
Nombre de Conseillers votants : 47  
Quorum : 32 (atteint)

Date de la convocation : 14 juin 2024

Président de séance : M. PRIEUR Jean-Michel - **Président**

Présents : MARTIN Alexandre, LHERMITTE Jean-François, CORNUAULT Véronique, PIET Marina, PROUST Magaly, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, CAQUINEAU Bernard - **Vice-présidents**

AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, BROSSEAU Ingrid, CHOUETTE Laetitia, CLEMENT Guillaume, DENIS Joël, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, GUERINEAU Louis-Marie, GUICHET Alain, JOLIVOT Lucien, MIMEAU Bernard, PARNAUDEAU Guillaume, PARNAUDEAU Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, PILLOT Jean, PROUST Jackie, REISS Véronique, RIVAULT Chantal, SABIRON Véronique, THIBAUT Catherine, TREHOREL Jean-Luc, VIGNAULT Laure - **Conseillers**

Délégués suppléants :

GENDRY Alain suppléant de BERGEON Patrice  
GIRARD Jean-Luc suppléant de FEUFEU David  
GUIOT Jean-Pascal suppléant de GILBERT Véronique

Pouvoirs :

PERONNET Jany donne procuration à LHERMITTE Jean-François  
BEAUCHAMP Claude donne procuration à PRIEUR Jean-Michel  
CHAUSSENEAUX Jean-Paul donne procuration à PIET Marina  
BACLE Jérôme donne procuration à CORNUAULT Véronique  
CUBAUD Olivier donne procuration à VOY Didier  
CHEVALIER Eric donne procuration à GUERINEAU Louis-Marie  
CHIDA-CORBINUS Cécile donne procuration à REISS Véronique  
GAMACHE Nicolas donne procuration à CAQUINEAU Bernard  
GRENIOUX Florence donne procuration à PARNAUDEAU Guillaume  
HERAULT Ludovic donne procuration à MIMEAU Bernard  
LE BRETON Hervé donne procuration à PELLETIER Pierre-Alexandre  
MARTINEAU Jean-Yann donne procuration à BRESCIA Nathalie  
ROBIN Pascale donne procuration à PROUST Magaly

Absences excusées : ALBERT Philippe, ALLARD Emmanuel, BARDET Jean-Luc, BONNEAU Bertrand, CHARTIER Mickaël, FERJOUX Christian, HERVE Karine, LARGEAU Sandrine, LE ROUX Liliane, MALVAUD Daniel, MORIN Christophe, ROY Michel, WOJTCZAK Richard

Secrétaire de séance : PROUST Magaly

Rapporteur : PIET Marina

-----  
**TAXE DE SÉJOUR – TARIFS APPLICABLES À COMPTER DE JANVIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2333-26 et suivants, L.5211-21, et R.2333-43 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 23 décembre 2015, instaurant la taxe de séjour sur le territoire de Parthenay-Gâtine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et valorisation du patrimoine », réunie en date du 14 mai 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt d'augmenter les recettes de la communauté de communes pour financer des projets de soutien à la fréquentation et au développement touristique ;

CONSIDERANT que les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 doivent obligatoirement être adoptés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

CONSIDERANT le barème de la taxe de séjour prévu par l'article L.2333-30 du Code général des collectivités territoriales, fixant un tarif plancher et un tarif plafond pour chacune des catégories d'hébergements ;

CONSIDERANT la proposition d'augmenter de 0,05 € chacun des tarifs de la taxe de séjour appliqués par nuitée et par personne, à l'exception de ceux dont le tarif actuel, fixé par délibération du 15 juin 2023, correspond au tarif plafond fixé par le barème (terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ainsi que les ports de plaisance), et d'augmenter le pourcentage appliqué pour les hébergements en attente de classement ou non classé, en l'établissant à 3 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et 2 abstentions, décide :

- d'adopter la grille tarifaire de la taxe de séjour applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, ci-annexée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait & Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé le Président et le secrétaire

POUR EXTRAIT CONFORME

*(signatures électroniques)*

Publiée le jour de la réception en préfecture